

**Séance du lundi 9 juillet 2012**

Date de Convocation : mardi 3 juillet 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2012.07.11 - Programme Bassin Versant Veyle - Approbation de l'opération réseau pluvial Chemin des Lazaristes - Délégation de maîtrise d'ouvrage**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Pascal BORGO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST

**Excusés ayant donné procuration :**

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Nadia OULED SALEM à Raphaël DURET, Benjamin ZIZIEMSKY à Françoise COURTINE, Patrick BLANCSUBE à Alain BONTEMPS, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Charlotte DOMINJON à Denise DARBON, Nicole GUILLERMIN à Xavier BRETON, Suzane MOCCOZET à Vasilica CHARNAY, Thierry MOIROUX à Michel FONTAINE, Evelyne NOLL-FONTENILLE à Philippe BERNIGAUD, Huguette PEISSET à Nicole BARREAU

**Absents :**

Pascale BONNET SIMON, Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Sébastien GUERAUD

**Rapporteur :** Christian PORRIN

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas et Saint Denis-lès-Bourg ont initié en 1996 un vaste projet d'assainissement pluvial séparatif visant la réduction du volume d'eau pluviale acheminé au travers de collecteur unitaire vers la station d'épuration de Bourg-en-Bresse ainsi que la limitation des rejets directs des déversoirs d'orage vers la Reyssouze lors des épisodes de forte pluie.

Le projet « Bassin Versant Veyle » a fait l'objet d'une convention tripartite entre les trois communes en date du 23 septembre 1996. Celle-ci définit un volant de travaux comprenant la création de bassins de rétention, de réseaux pluviaux ainsi que le recalibrage de certains biefs, pour un montant initial de 21,5 millions de Francs TTC soit environ 6,11 millions d'Euros TTC, réactualisés 2011 (hors acquisition foncière). Le taux de réalisation de ce programme est d'environ 65% fin 2011.

## **Motivation et opportunité de la décision**

La phase 4 du programme « Bassin Versant Veyle » concerne l'évacuation des eaux pluviales du quartier Closterman de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg dont l'exutoire est situé chemin des Lazaristes au niveau du rond point de Chalandré – phase initialement inscrite pour 1,38 million d'euros TTC réactualisés 2011 hors acquisition foncière. Une étude d'optimisation technico-économique a été confiée au Cabinet CHARPENTIER, en 2011 sur ce secteur. Celle-ci préconise une solution technique alternative intégrant un second exutoire vers la route de Trévoux dont le budget serait ramené à 1,057 million d'euros TTC, réactualisés 2011, hors acquisition foncière – variante qu'il convient d'approuver.

Une première tranche de travaux à réaliser sur les années 2012 et 2013 concerne la pose d'environ 250 mètres linéaires de réseau d'eau pluviale chemin des Lazaristes pour un montant prévisionnel de 116 000 €TTC. Cette opération s'intégrera dans un projet global de réseau et voirie de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg. Il est ainsi préconisé afin de faciliter la réalisation des travaux :

- de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune de Saint-Denis-lès-Bourg
- de prévoir une maîtrise d'œuvre commune à l'ensemble des travaux à missionner par la commune de Saint-Denis-lès-Bourg.

Les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg participeront financièrement à la réalisation des travaux relevant du programme « Bassin Versant Veyle » à hauteur de 50%, 20% et 30% respectivement, conformément à la convention du 23 septembre 1996.

D'autre part, ces travaux pouvant faire l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau, il convient d'autoriser le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg à en faire la demande.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** la convention « Pour l'assainissement en eau pluviale – Bassin Versant Veyle » du 23 septembre 1996

### **A L'UNANIMITE 41 voix**

**APPROUVE** la réalisation de la phase 4 « Closterman » du programme « Bassin Versant Veyle » conformément à la solution alternative présenté par le cabinet Charpentier pour un montant prévisionnel de 1,057 million d'euros TTC, réactualisés 2011, hors acquisition foncière.

**DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la première opération de la phase 4 « Closterman » du programme « Bassin Versant Veyle » concernant la réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial chemin des Lazaristes dont le montant prévisionnel est de 116 000 €TTC à la commune de Saint-Denis-lès-Bourg.

**DECIDE** de confier à la commune de Saint-Denis-lès-Bourg le soin de missionner un maître d'œuvre pour piloter ces travaux.

**AUTORISE** le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg ou son représentant à solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau sur le programme de travaux.

### **Impacts financiers**

#### **Investissement**

La participation de la Ville de Bourg-en-Bresse est imputée sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2013 sur le budget principal, chapitre 23, article 2315 « immobilisations en cours – installation, matériel et outillage technique ».